

Deux priorités dignité et santé au travail

« Tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité » Charte des droits fondamentaux de l'UE

Sous couvert d'une prétendue modernisation de l'État, des réformes successives dominées par une pensée ultra libérale ont abouti à la dislocation des services publics.

Ainsi, plutôt que de consolider le service public dédié à la régulation de l'économie et à la protection des consommateur-trices, et d'améliorer les conditions d'exercice des missions confiées aux personnels de la DGCCRF, les dernières années ont vu :

- L'atomisation d'une administration CCRF, jadis verticale, avec la disparition des directions départementales et régionales et l'éparpillement des effectifs dans des structures interministérielles où ils sont devenus invisibles.
- Un bouleversement des rapports hiérarchiques déstabilisant pour les agent-es.
- La multiplication d'opérations de contrôles initiées et ciblées par d'autres services et visant certaines catégories de population. Les suites demandées et les méthodes employées à l'occasion de ces opérations sont discriminantes, contraires à nos valeurs, portent atteinte à la dignité de nos collègues et peuvent être sources d'insécurité.
- Une difficulté de positionnement de l'encadrement de proximité impactant la qualité du service rendu.
- L'inadéquation entre les effectifs et le travail demandé (baisse massive des effectifs depuis plusieurs années, sollicitations à chaque « crise », ...), entraînant une surcharge de travail, tout ceci induisant une charge mentale éprouvante pour les agent-es.
- L'externalisation des services de gestion du personnel et de la logistique au sein des secrétariats généraux communs relevant du ministère de l'intérieur.
- Des plans de réorganisation territoriale, tracés en catimini pour l'exercice des missions, dans le seul but de masquer la pénurie des effectifs dans les départements.
- Le désintérêt de la Direction Générale pour la situation et les conditions de travail de ses personnels affectés dans les services déconcentrés.
- Des problèmes informatiques récurrents : absence d'interlocuteur-trice informatique au niveau des structures interministérielles pour les applications métiers, incompatibilité entre les différents réseaux ministériels, etc.

Au Service Commun des Laboratoires, les collègues pâtissent :

- Des incertitudes liées aux annonces de fermeture de domaines et d'un ou plusieurs laboratoires.
- D'un manque d'effectifs qui provoque l'épuisement significatif de certains collègues travaillant au sein de domaines sous tension continue.
- Du Système Management Intégré Qualité Santé Environnement (SMIQSE) trop envahissant au quotidien.
- D'une application informatique non aboutie, Odyssée / Metadoc, qui génère une surcharge de travail susceptible d'engendrer des situations de souffrance au travail.
- D'une organisation du travail, parfois autoritaire et sans concertation, qui fait passer l'intérêt du service avant l'humain, en dépit des compétences des agent-es et qui conduit à des situations de mal être ou de souffrance au travail.
- D'un manque de budget pour le déménagement du laboratoire des Antilles indispensable pour améliorer les conditions de travail du personnel de ce laboratoire.

Solidaires CCRF & SCL :

- Dénonce ces méthodes qui déstructurent nos services et dégradent le service public.
- Condamne le zèle destructeur déployé par certains cadres de nos directions dans le dépeçage de leurs propres administrations.
- Lutte contre l'érosion du dialogue social conséquence de la réforme des instances (suppression des compétences des CAP, disparition des CHSCT...).

Solidaires CCRF & SCL combat ces dérives néfastes et lutte pour que chaque agent·e :

- Retrouve des repères grâce à la reconnaissance de son rôle éminent dans des administrations régaliennes garantes de l'ordre public économique et de la sécurité des consommateurs-trices.
- Soit reconnu·e et respecté·e pour ses compétences sans être soumis aux diktats d'indicateurs (individuels ou collectifs) déconnectés de la réalité du travail et de la finalité des missions.
- Ne soit plus réduit·e à un « Équivalent Temps Plein Travailé » mais perçu·e comme un être humain à part entière.

L'Union Syndicale Solidaires a fait de la question des conditions de travail un enjeu essentiel, tant elles peuvent avoir des répercussions sur la santé des salarié·es. C'est pour cette raison qu'elles doivent être abordées dans leur globalité (aspects physiques et psychiques) et associer l'ensemble des acteur·trices, afin de mettre en place les conditions conformes au droit du travail.

Il est plus que temps de stopper les attaques directes et larvées contre la Fonction Publique en général et la DGCCRF et le SCL en particulier, qui minent le moral des agent·es et dégradent leur santé au travail.

Force est de constater que de plus en plus de collègues, notamment parmi les plus jeunes, quittent la DGCCRF et le SCL ou s'interrogent sur un changement d'orientation professionnelle.

Devant la multiplication des situations de souffrance au travail, avec parfois des dénouements dramatiques, l'administration ne peut s'exonérer de sa responsabilité en rejetant sans cesse la faute sur des événements extra-professionnels voire sur la personnalité des agent·es.

Dans certaines structures, la gestion par l'encadrement du RSST (registre santé et sécurité au travail) qui doit servir à dénoncer des situations de harcèlement moral, de violences sexuelles et sexistes, de maltraitance managériale... n'est qu'une occasion supplémentaire pour l'agent de se voir jugé, dénigré et discriminé. En effet, trop de cadres, usent de ces mentions au RSST pour reprocher à l'agent une déloyauté envers son cadre/son administration ou pour supputer de soi-disant problèmes personnels justifiant le mal-être de l'agent, quand leur rôle serait de proposer des solutions/ améliorations.

Solidaires CCRF & SCL exige que :

- Les textes législatifs et réglementaires existant en matière d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail soient appliqués par l'administration et que l'État employeur assume toutes ses responsabilités. On assiste, par exemple, à une multiplication des guides à mettre en œuvre dans diverses situations comme les agressions. Dans la réalité, ces prescriptions sont bien peu connues et encore moins appliquées.
- Une part substantielle des budgets soit affectée aux dépenses en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, en considérant aussi les risques particuliers inhérents aux activités du SCL.
- Cessent les politiques visant à disloquer le collectif de travail, à isoler et mettre en compétition les personnels.

- Soit menée une véritable politique ministérielle de prévention renforçant le rôle des représentant·es du personnel, avec le retour des CHSCT avec leurs attributions et moyens.
- Des moyens adéquats soient donnés aux acteur·trices de ces instances, les représentant·es du personnel en particulier, afin qu'ils puissent accomplir les missions de prévention utiles pour la collectivité.
- La DGCCRF, en tant qu'employeur, continue de garantir la sécurité et la santé de ses agent·es quelles que soient leurs structures d'affectation. Cela passe déjà par une réelle prise en compte des conditions de travail de ses agent·es, de leurs difficultés et de leurs souffrances psychiques.

Solidaires CCRF & SCL s'engage à mener des enquêtes sur le terrain, chaque fois que cela sera nécessaire, en interrogeant directement les agent·es afin de connaître leurs véritables conditions de travail. Il importe notamment que la protection des agent·es exposé·es à des risques professionnels soit mieux appréhendée.

A cet égard, **Solidaires CCRF & SCL** réclame :

- Une véritable impulsion de la part de l'administration pour la remise à niveau et le suivi du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et des Plans Annuels de Prévention (PAP).
- Une réelle implication de la Formation Spécialisée du CSA Ministériel lors de l'élaboration des Plans de Continuité et de Reprise d'Activité (PCA et PRA) dans les situations de crise.
- La mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et de prise en charge, y compris dans la cadre du télétravail, des troubles-musculo-squelettiques (TMS), première cause de maladies professionnelles en France.
- L'application de toutes les réglementations relatives à la protection et au suivi des agent·es en ce qui concerne le risque d'exposition à l'amiante, ce qui induit une politique immobilière permettant de garantir un accueil dans des locaux de travail ne présentant aucun danger pour la santé.
- La mise en œuvre de toutes les mesures de prévention liées aux risques d'exposition à des radiations, des agents biologiques (ex : la leptospirose) ou à des substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).
- Des moyens appropriés mis à disposition du personnel afin qu'il puisse accomplir ses missions dans des conditions garantissant sa sécurité, dès lors qu'un risque d'exposition, si minime soit-il, est suspecté ou avéré.
- Une veille médicale quant aux effets sur la santé des risques professionnels impliquant le renforcement du réseau de la médecine du travail avec un accès permanent pour toutes et tous.
- Une médecine du travail formée aux risques spécifiques des laboratoires (risques chimiques et biologiques notamment).

Solidaires CCRF & SCL :

- Mettra tout en œuvre pour l'exercice d'un véritable droit à l'expression des agent·es sur leurs conditions de travail.
- Encouragera la création d'espaces de discussion dédiés à ces problèmes.
- Veillera à ce que les engagements publics des représentant·es de l'administration sur les thèmes de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail ne se résument pas à des déclarations de bonnes intentions.
- Soutiendra les collègues victimes d'accidents de service ou de maladies professionnelles, de harcèlement ou de discrimination afin de les faire reconnaître comme tels, puis de les faire prendre en charge et indemniser à la hauteur du préjudice subi.
- Promouvra la semaine de 32 heures sans perte de salaire ni flexibilité (partage du travail) et le droit aux congés hormonaux.